

# S

...comme **Statuts**



Certaines OS semblent s'attribuer le statut de représentants « officiels » des agents de droit public. Rappelons quand même que ce sont les mêmes qui se sont opposées à la classification, alors que la signature de celle-ci constituait un préalable obligatoire pour le DG à l'ouverture de négociations sur le statut 2003...Et que c'est donc terminé!

A la CFE CGC métiers de l'emploi, nous sommes au service de tous.

